

REPUBLIQUE FRANCAISE

HAUTE-GARONNE

COMMUNE D'AURIN

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 5 OCTOBRE 2015 à 20H45

L'an deux mille quinze, le 5 Octobre à 20h45, le Conseil Municipal d'AURIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine VERCRUYSSSE, Maire.

Date de la convocation : 29/09/2015

Présents : MM. Mohamed BENHAMOUCHE, Denis BOUVIER-GARZON, Monique CHAMBON, Patricia FEDOU, Christian GARRIGUES, Didier MARTORELL et Lionel VIGNA

Absents : Monsieur Julien CHEVREL a donné procuration à Monsieur Mohamed

BENHAMOUCHE.

Monsieur Stéphane ISELLE a donné procuration à Monsieur Didier MARTORELL.

Madame Dominique VAN DER MERWE a donné procuration à Monsieur Christian GARRIGUES.

Secrétaire de séance : Madame Monique CHAMBON.

* * *

Rappel de l'ordre du jour :

- Les transferts de POOL Routier 2013-2015 dans le cadre de l'Intercommunalité.

- Devis supplémentaire de l'aménagement de la cuisine.

- Participation aux frais de mission pour le Congrès des Maires 2015.

- Aménagement autour du Columbarium.

- Informations diverses :

· Fonds d'action extérieure des Collectivités Territoriales.

· Bilan contrôle des Archives.

· Bilan contrôle URSSAF.

· Bilan AG belote.

· Bilan fête locale 2015.

· Cœur Lauragais : rencontre avec Monsieur PUISSEGUR Président de l'Association des Maires de France, le Mardi 6 Octobre 2015 à 18h00.

· Travaux d'élagage sur la RD1.

- Compte-rendu de la rencontre avec Monsieur TAURINES du 25 Septembre 2015.

La séance est ouverte à 20h50.

* * *

Madame la Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 Septembre 2015 : celui-ci est approuvé à l'unanimité.

* * *

1) CŒUR LAURAGAIS – AUTORISATION TRANSFERT DE SUBVENTION ENTRE COMMUNES – POOL ROUTIER 2013-2015 (2015/33)

Madame la Maire rappelle que par délibération du 16 Septembre 2015 le Conseil de Communauté de Cœur Lauragais a approuvé la modification du tableau de répartition des subventions versées par le Conseil Départemental au titre du Pool Routier 2013/2015.

En effet l'examen par commune des travaux du Pool Routier fait apparaître que la commune de LE CABANIAL a prévu des travaux dont le montant dépasse son enveloppe prévisionnelle. Ces travaux ont été jugés d'intérêt général et chaque commune participe à leur financement au prorata de la subvention accordée.

Il s'agit donc d'effectuer des transferts de subvention entre la commune du CABANIAL et les autres communes sur le POOL 2013/2015.

En ce qui concerne la commune d'AURIN, les modifications seraient les suivantes :

COMMUNE :	AURIN
-----------	-------

MODIFICATION	SUBVENTION
--------------	------------

POOL ROUTIER 2013/2015 – Subvention initiale accordée

34 375,00 € HT

POOL ROUTIER 2013/2015 – Participation travaux Cabanial

-324,41 € HT

POOL ROUTIER 2013/2015 – Nouveau montant de subvention

34 050,59 € HT

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré :

· Approuve le transfert de subvention proposé au titre du Pool Routier 2013/2015 tel que figurant sur le tableau ci-dessus.

· Ampliation de la présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes Cœur Lauragais.

* * *

2) AMENAGEMENT SUPPLEMENTAIRE DANS LA CUISINE DE LA SALLE DES FETES (2015/34)

Madame la Maire rappelle qu'il a été décidé d'installer une nouvelle cuisine dans la salle des fêtes. Suite à l'installation de cette cuisine, quelques aménagements supplémentaires sont nécessaires.

Après consultation, elle propose de retenir le devis de la société LIGNES D'AUJOURD'HUI agencement d'intérieur dont le montant s'élève à la somme de 1 292,77 € HT soit 1 551,32 € TTC.

Ces travaux sont inscrits au budget de 2015, article 2315/23 opération 206 de la section d'investissement.

Cet achat représentant un lourd investissement pour la commune, Madame la Maire propose de solliciter une aide de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré,

DECIDE à la majorité :

- De procéder à la commande et à l'exécution des travaux.

- Approuve le devis de la société LIGNES D'AUJOURD'HUI d'un montant de 1 292,77 € HT dont la copie est annexée à la présente délibération.

- Habilité Madame la Maire pour la signature de tous documents se rapportant à ce programme.

- Accepte le mode de financement proposé par Madame la Maire.

- Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention destinée à alléger la part communale.

* * *

3) PARTICIPATION AUX FRAIS DE MISSION POUR MADAME LA MAIRE POUR LE CONGRES DES MAIRES 2015 (2015/35)

Madame la Maire indique au Conseil Municipal qu'elle doit se rendre au congrès des Maires 2015 à Paris du fait de ses fonctions.

Elle propose que la commune participe aux frais de mission occasionnés par ce déplacement jusqu'à concurrence de 800,00 € maximum.

Cette dépense a été prévu au budget primitif 2015, au compte 6532.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Madame la Maire et après avoir délibéré,

DECIDE à la majorité :

- De participer à hauteur de 800,00 € maximum pour les frais de missions de Madame la Maire, Sandrine VERCRUYSSSE, pour son déplacement au congrès des Maires 2015.

* * *

4) TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AU COLUMBARIUM DANS LE NOUVEAU CIMETIERE DE SAINT-ANDRE (2015/36)

Madame la Maire rappelle qu'il a été décidé d'installer un Columbarium dans le nouveau cimetière de Saint-André.

Suite à l'installation de celui-ci, des travaux d'aménagement autour du Columbarium sont

nécessaires.

Après consultation, elle propose de retenir le devis de CASTORAMA dont le montant s'élève à la somme de 185,97 € HT soit 223,17 € TTC.

Ces travaux sont inscrits au budget de 2015, article 2116/21 opération 204 de la section d'investissement.

Cet achat représentant un lourd investissement pour la commune, Madame la Maire propose de solliciter une aide de Monsieur le Président du Conseil Département de la Haute-Garonne.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Madame la Maire et après avoir délibéré,

DECIDE à la majorité :

- De procéder à la commande et à l'exécution des travaux.

- Approuve le devis de CASTORAMA d'un montant de 185,97 € HT dont la copie est annexée à

la présente délibération.

- Habilité Madame la Maire pour la signature de tous documents se rapportant à ce programme.

- Accepte le mode de financement proposé par Madame la Maire.

- Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention destinée à alléger la part communale.

* * *

5) INFORMATIONS DIVERSES

Pétition AMF31

- Dans le cadre de la baisse sans précédent des dotations de l'Etat, jusque-là accordées aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions quotidiennes et de proximité, les 36 000 communes de France se mobilisent aujourd'hui pour s'opposer aux conséquences d'une telle décision.

Citoyens, responsables d'associations, acteurs économiques et élus de toutes sensibilités politiques sont invités à se mobiliser et à soutenir leurs communes.

Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO)

- Afin de faire face à l'urgence humanitaire qui frappe l'arc méditerranéen, le Président du Conseil Départemental a soumis au vote des élus départementaux une aide exceptionnelle de 100 000 € à destination du FACECO et en faveur des populations réfugiées, victimes des conséquences des conflits en cours dans la région du Moyen-Orient.

Contrôle des Archives

- Le mardi 15 Septembre 2015, les collaborateurs du service des archives communales et intercommunales inspectaient les archives de notre commune.

Contrôle URSSAF

- Le 16 Juillet 2015, nous étions informés par lettre recommandée avec A/R d'un contrôle d'assiette sur pièces dans les locaux de l'URSSAF, en application des articles L.243-7 à L.243-13, L.114-14 à L.114-16, R.243-59 à R243-59-3 du code de la sécurité sociale.

Ce contrôle de l'application des législations sociales portait sur l'année 2013.

Le 22 Septembre 2015, les observations consécutives à la vérification faisaient état d'une divergence entre les salaires versés et les salaires déclarés (écart constaté : 1 169,74 €). La vérification entraîne donc un rappel de cotisation et de contribution de sécurité sociale, d'assurance chômage et d'AGS d'un montant de 535,00 €. En sus de ce montant, nous serons réclamées les majorations de retard dues en application de l'article R.243-18 du Code de la Sécurité Sociale.

AG Belote

- Le 25 Septembre 2015, un nouveau bureau était désigné : Président – Didier MARTORELL, Vice-Président – Jean Claude PELISSIER, Trésorier – Jean-Michel DELMAS et Secrétaire – Henri LAURENT.

La nouvelle saison 2015 va débiter le 15 Octobre.

- Bilan fête locale 2015

Cœur Lauragais

- Rencontre avec Monsieur PUISSEGUR, Président de l'Association des Maires de France, le mardi 6 Octobre 2015 à 18h00, reporter au mercredi 14 Octobre 2015 à 18h00.

Journée du patrimoine

- 21 visites pour la Journée du patrimoine à l'Eglise Sainte-Apollonie.

- Départ de Monsieur ROUTOULP, chef du Pôle Routier de REVEL, remplacé par intérim par

Monsieur BENDJEBBAR jusqu'à son remplacement.

- Rencontre avec Monsieur TAURINES le 25 Septembre 2015 : positionnement des radars pédagogiques.

Centre de gestion

- La mise au point de Pierre IZARD.

Bassin de vie

- Réunion du 28 Septembre 2015 : 416 habitants d'ici 2030 (PowerPoint disponible en Mairie).

- Cérémonie du Mercredi 11 Novembre 2015 à 10h00 avec dépôt de gerbe.

- Devis porte mairie + fenêtres.

- Exposition sur la prévention des déchets à LANTA.

- La « Ruche qui dit oui » a trouvé une nouvelle commune : LANTA.

- Samedi 17/10/15 à AURIAC SUR VENDINELLE, inauguration du nouveau stade de Cœur Lauragais.

- Mise en accessibilité : Commission en Préfecture avec le SDIS Jeudi 8 Octobre 2015 pour la salle des fêtes et pour la Bergerie. Le mardi 13 Octobre 2015, commission accessibilité pour nos 4 ERP.

- Patricia : prévenir Monsieur BERANGER (nid de frelon) chemin des Moutous.

- Monique : réunion centre action communal (repas personnes âgées, crèche).

- Spectacle des Seniors le Mardi 24/11/15 – Comédie musicale « PIAF 100 ans d'amour ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h50.